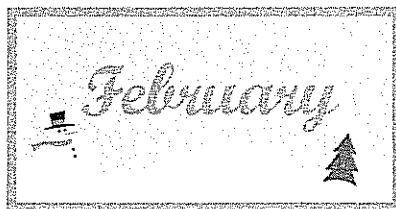
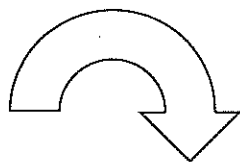
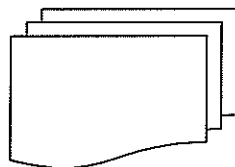


**M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
C  
O  
N  
S  
E  
I  
L  
D  
E  
C  
E  
M  
B  
R  
E**

**Compte-rendu**



**Compte-rendu  
du 01 Février 2011**

Étaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : MOISE Tania

---

Il n'a pas été fait d'observations sur le précédent compte-rendu.

**Voirie classement et déclassement des voies communales**

Considérant que

- les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique "
- les voies du lotissement communal de la Douve sont achevés et assimilables à de la voirie communale "
- les places de parking (place de Verdun et de la salle polyvalente) sont achevés et assimilables à de la voirie communale "

Considérant la nécessité de réorganiser la nomenclature des voies communales sur l'ensemble de son territoire,

le Conseil Municipal

décide le classement dans la voirie communale de Chemin rural n°28 dit des sablons, Chemin rural n°1 (mitoyen avec la commune de BOULOIRE), Chemin rural n°25 (mitoyen avec la commune de BOULOIRE), la voie de desserte de la station d'épuration, la rue de la douve, Allée des charmes, Allée des acacias, Allée des merisiers, Rue de bellevue, Rue du jalais, impasse du jalais, Place de la salle polyvalente, Place le long de la rue du 11 novembre,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le déclassement de l'impasse du parc.

donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à ce dossier.

**Assainissement Délégation de Service Public**

Suite à l'avenant relatif à la délégation de service public de l'assainissement qui arrive à expiration au 31 décembre 2011, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le choix du mode de gestion lié à ce service. Ayant été destinataire d'une note rappelant le principe de délégation, le Conseil Municipal décide de choisir la délégation de service public pour une durée de douze ans.

D'autre part, afin de mener à bien la procédure, il autorise le maire à procéder à une consultation dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, conformément au Code des Marchés Publics.

**Comptes Rendus Réunions**

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des réunions du S.I.A.E.P. du Jalais en date du 20 janvier 2011 et du SMIRGEOMES en date du 26 novembre 2010

**Droit de Prémption Urbain**

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées Section A n° 347, 348, 1240, 1328, 788, 882.

**Indemnité de gardiennage des églises communales**

Conformément à la circulaire du 25 mai 2009, le Conseil Municipal décide l'augmentation de 0,49% de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale.

**Salle polyvalente – gestion des clés**

M.BERNIER attire l'attention de ses collègues sur les difficultés rencontrées dans la gestion des clés suite à des changements de personnalités dans les responsabilités des associations locales. Les clés ne sont pas restituées et de nombreux jeux ont été réalisés. C'est pourquoi, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge M.Furon d'étudier des solutions techniques (systèmes à cartes ou changement de barillets ou clés difficilement reproductibles).

Séance levée à 22 heures.

Le Maire,

